



Communiqué

Nouvelle tarification pour un futur durable

Face aux défis écologiques et économiques actuels, le SMICTOM du Pays de Fougères est appelé à agir avec responsabilité. C'est dans cet esprit que le Comité Syndical réuni le 27 mars a approuvé une révision équilibrée de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024

Le Comité n'a pas pris cette décision à la légère. Son objectif est clair : répartir l'ajustement nécessaire de manière équitable, en tenant compte de la taille des foyers et en se conformant aux pratiques tarifaires de la région Bretagne. Cet ajustement est crucial non seulement pour garantir la continuité du service mais aussi pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux.

Un contexte économique exigeant

Le SMICTOM du Pays de Fougères comme beaucoup d'autres collectivités a fait face à un contexte économique fluctuant qui a eu un impact important sur l'augmentation du coût du tri et du traitement des déchets. Par exemple, le coût du traitement des emballages en centre de tri passe de 130€ la tonne en 2020 à 160€ en 2023, de même le coût de la valorisation énergétique (incinération) passe de 120€ la tonne en 2022 à 170€ en 2024.

Agir et anticiper

Le SMICTOM du Pays de Fougères s'engage pleinement pour maintenir la qualité de service et répondre aux objectifs économiques et environnementaux. Cela s'est traduit par l'extension des consignes de tri, le compostage des biodéchets, l'harmonisation des modalités de collecte de déchets, l'investissement dans la filière de tri et de traitement des déchets.

Le déploiement de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire représente une autre étape clé pour le SMICTOM. C'est un levier efficace pour inciter à la réduction des déchets à la source. Les résultats observés dans le secteur pilote de Louvigné du Désert sont prometteurs : une baisse significative de la production d'ordures ménagères (116 kg par habitant par an contre 164 kg sur le reste du territoire).

Information aux usagers

L'augmentation sera visible sur la prochaine facture transmise aux usagers.

La redevance 2024 s'établit à 136 € pour une personne seule (contre 104 € en 2023), 235 € pour un foyer de deux personnes (188€ en 2023), 324 € pour 3 personnes et plus (270 € en 2023) et 207 € pour les résidences secondaires (166€ en 2023).

Le SMICTOM du Pays de Fougères s'engage à soutenir la population dans cette transition essentielle vers moins de déchets et plus de recyclage à travers ses actions de prévention et l'engagement quotidien de ses six animateurs.

Le site internet est mis à jour régulièrement pour répondre aux questions des usagers.

Contact :

Élise Cruypenyck - Chargée de communication
02 99 99 86 87

elise.cruypenyck@smictom-fougeres.fr
communication@smictom-fougeres.fr